



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-264**

Séance publique du

20 juin 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc190777-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX DURANCE (AUPA)- AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017- PROGRAMME DE TRAVAIL 2016- ET PARTICIPATION
FINANCIERE**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets
Urbains
Mission aménagement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX DURANCE (AUPA)- AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017- PROGRAMME DE TRAVAIL 2016- ET PARTICIPATION FINANCIERE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA), Association régie par la loi 1901 regroupe différents partenaires : Etat, Pays d'Aix Territoire ou Métropole, Ville d'Aix-en-Provence.

Elle a pour objectif d'assister la Commune dans la mise en œuvre de projets d'aménagement. Par délibération n° 2015-78 en date du 31 mars 2015, la Commune a adopté une convention pluriannuelle pour les années 2015 à 2017.

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2015 – 2017, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. La convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la Commune d'Aix en Provence ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2015 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

Pour 2016, il est donc proposé le programme de travail suivant :

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2016, défini par les partenaires de l'Agence, relève principalement de l'aide à la décision, et se décline ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

A l'échelle métropolitaine

-Poursuivre la contribution au projet métropolitain, développer des réflexions sur une gouvernance innovante, sur les conséquences de la nouvelle économie numérique et collaborative ou des nouvelles formes de mobilité

-Etudier les impacts des modes de vie sur les modèles de ville

-Proposer un contrat de territoire

A l'échelle du Pays d'Aix

-Approfondir les réflexions sur les huit secteurs d'enjeux et de projets stratégiques pour l'avenir du Pays d'Aix,

-Aider à la mise en œuvre et au suivi du PDU et du PLH,

-Analyser les données sur les déplacements issues de la téléphonie mobile,

-Poursuivre l'évaluation des dynamiques sociales à l'œuvre en pays d'Aix,

-Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, réalisation de 5 études:

- Copropriétés en difficultés sur les quartiers d'Encagnane et du centre de Vitrolles
- Stationnement et déplacements sur les quartiers d'Encagnane et du centre de Vitrolles
- Charte urbaine, architecturale, paysagère et environnementale sur le quartier d'Encagnane

et aide à la réalisation du dossier de candidature du quartier d'Encagnane au label Ecoquartier

-Réaliser une enquête sur les conditions de vie étudiante,

-Poursuivre la démarche ID20 avec la mise à jour des 20 indicateurs stratégiques révélateurs des dynamiques territoriales à l'œuvre en Pays d'Aix

A l'échelle de la commune d'Aix en Provence :

-Proposer une vision d'ensemble des différentes opérations d'aménagement engagées ou projetées sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...)

-Aider à la mise en œuvre des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU

-Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, réalisation de 2 études sur le quartier d'Encagnane :

- Analyse de l'offre de services à la population / opportunité d'implantation équipements publics,
- Etude de diversification de l'habitat (programmation opérations aménagement/reconstruction),

-Des études ponctuelles d'aménagement de quartier ou d'espaces publics.

Le montant de la subvention attribuée par la commune d'Aix en Provence pour le programme de travail 2016 est de 195 000 €

Je vous invite, Mes Chers Collègues, à :

- **APPROUVER** l'avenant N° 1 à la convention pluriannuelle Commune d'Aix-en-Provence/AUPA 2015/2017 précisant le programme 2016.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

- **DIRE** que le montant de la contribution financière annuelle pour 2016 s'établit à 195 000€

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune à la ligne budgétaire 92820-6574-1743

DL.2016-264 - AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX DURANCE (AUPA)- AVENANT N° 1
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017- PROGRAMME DE TRAVAIL 2016- ET
PARTICIPATION FINANCIERE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015 - 2017

PROGRAMME DE TRAVAIL 2016
ET PARTICIPATION FINANCIERE

Entre les soussignés :

La Commune d'Aix en Provence, représentée par son Maire,

d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance (AUPA), représentée par son Vice-Président,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2015 - 2017, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. La convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la Commune d'Aix en Provence ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2015 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

C'est pourquoi celui-ci précise le programme de travail partenarial 2016. Il définit aussi la contribution financière de la Commune d'Aix en Provence pour 2016.

ARTICLE 2 - Programme de travail

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2016, défini par les partenaires de l'Agence, relève principalement de l'aide à la décision, et se décline ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

A - L'échelle métropolitaine

- Poursuivre la contribution au projet métropolitain, développer des réflexions sur une gouvernance innovante, sur les conséquences de la nouvelle économie numérique et collaborative ou des nouvelles formes de mobilité
- Etudier les impacts des modes de vie sur les modèles de ville
- Proposer un contrat de territoire

B - L'échelle du Pays d'Aix

- Approfondir les réflexions sur les huit secteurs d'enjeux et de projets stratégiques pour l'avenir du Pays d'Aix,
- Aider à la mise en œuvre et au suivi du PDU et du PLH,
- Analyser les données sur les déplacements issues de la téléphonie mobile,
- Poursuivre l'évaluation des dynamiques sociales à l'œuvre en pays d'Aix,
- Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, réalisation de 5 études:
 - Copropriétés en difficultés sur les quartiers d'Encagnane et du centre de Vitrolles
 - Stationnement et déplacements sur les quartiers d'Encagnane et du centre de Vitrolles
 - Charte urbaine, architecturale, paysagère et environnementale sur le quartier d'Encagnane

et aide à la réalisation du dossier de candidature du quartier d'Encagnane au label Ecoquartier.

- Réaliser une enquête sur les conditions de vie étudiante,
- Poursuivre la démarche ID20 avec la mise à jour des 20 indicateurs stratégiques révélateurs des dynamiques territoriales à l'œuvre en Pays d'Aix

C - L'échelle des communes

➤ **Pour la Ville d'Aix en Provence :**

- Proposer une vision d'ensemble des différentes opérations d'aménagement engagées ou projetées sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...)
- Aider à la mise en œuvre des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU,
- Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, réalisation de 2 études sur le quartier d'Encagnane :
 - Analyse de l'offre de services à la population / opportunité d'implantation équipements publics,
 - Etude de diversification de l'habitat (programmation opérations aménagement/reconstruction),
- Réflexions sur l'urbanisme, le fonctionnement et le tourisme culturel de l'entrée de ville Ouest (route de Galice) et l'articulation avec les grands projets:
 - Projet de mise en valeur de la Seds,
 - Mise en restauration de la Bastide Cézanne et de ses jardins
- Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis sur le secteur de projet « îlot Galice »
- Etude d'un Schéma Directeur pour le quartier de Carcassonne (Route du Tholonet, Stade, Piscine, Cimetière, Tour d'Aygozi)
- Analyse des besoins sociaux en partenariat avec le CCAS

➤ **Pour les autres communes :**

- Aide à l'élaboration des projets communaux et aux démarches préalables aux révisions de POS/PLU,
- Apporter un appui technique et réaliser des études d'aménagement sur certains secteurs.

ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Commune d'Aix pour le programme de travail 2016 est de 195 000 €.

ARTICLE 4 - Modalités de préparation et de suivi du programme de travail

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association prépare et examine le suivi du programme de travail.

Il est rappelé que conformément à la convention pluriannuelle, le compte rendu d'activités de l'exercice précédant doit être adressé à la Commune avec la demande du deuxième versement.

ARTICLE 5 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'au prochain avenant du programme de travail et de la contribution financière pour l'année 2017.

ARTICLE 6 - Modalités de règlement

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

- Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,
- Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,
- Au dernier trimestre, le solde.

Le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Fait à Aix en Provence, le

Le Maire de la Commune
d'Aix en Provence

Le Vice-Président de l'Agence d'Urbanisme
Pays d'Aix - Durance

Maryse JOISSAINS-MASINI

Alexandre GALLESE